



REGLEMENT DE CONCOURS
Pâques- chasse aux œufs 2023

Article 1er - Objet

Le Muséum national d'histoire naturelle, ci-après désigné « Le Muséum », organise au Parc zoologique de Paris, une chasse aux œufs les dimanche 9 et lundi 10 avril 2023 à l'occasion de Pâques.

Article 2 : Modalités de participation et dotations

1 Participation au concours

Le concours est ouvert le dimanche 9 et le lundi 10 avril 2023 de 10h à 10h30 aux enfants âgés de 2 à 6 ans, visitant le Parc zoologique de Paris.

La participation est libre, gratuite et sur réservation. Une seule participation à la chasse aux œufs est autorisée par enfant.

2 Organisation

Les participants doivent se rendre aux Clairières avant 10h. 200 participants maximum par concours.

Les participants devront trouver quatre œufs en plastique de la même couleur dans un endroit délimité aux clairières.

Ils doivent ensuite les ramener aux animateurs pour recevoir leur récompense.

Les enfants ont également la possibilité de trouver chaque jour l'œuf doré qui permet de remporter un lot exceptionnel.

3 Dotation

Chaque participant qui ramène quatre œufs factices de la même couleur reçoit en récompense un sachet de dix œufs en chocolat (dans la limite des stocks disponibles au jour et aux créneaux de participation).

Le participant qui rapporte l'œuf doré remporte un œuf Lenôtre en chocolat de 300 grammes. Un gagnant par jour.

Les participants s'engagent à accepter la dotation telle que proposée, sans possibilité d'échange, notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

Article 3 : Autres dispositions

La responsabilité du Muséum est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

Le Muséum pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

Les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents ou des adultes responsables les encadrant.

Les enfants en dessous de 6 ans doivent participer à la chasse aux œufs accompagnés d'un adulte responsable.

La participation au jeu revient à avoir lu et accepté les conditions du présent règlement de concours qui sera affiché devant l'espace des clairières.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige né à l'occasion du présent concours et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris le 27 mars 2023
Le directeur du Parc zoologique de Paris

Pierre-Yves BUREAU